



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20181203-CONS-AG-18-189
-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 3 décembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 1800027 - LOT 3 : Marché d'exploitation des climatisations des bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'an **Deux Mille dix-huit**, le **3 décembre** à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 novembre 2018.

PRESENTS :

Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean BIAGGINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel ROSSI, Linda PIPERI, François-Xavier RIOLACCI, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Marie-Thérèse LORENZI, François TATTI, Julien MORGANTI, Françoise VESPERINI, Jean-Louis MILANI, Jean-Joseph MASSONI, Emmanuelle de GENTILI, Philippe PERETTI, Serena BATTESTINI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Pierre SAVELLI

POUVOIRS :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Louis MILANI
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI
Céline PIACENTINI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean-Joseph MASSONI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N° 1800027 - LOT 3 : Marché d'exploitation des climatisations des bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Energie ;

Vu le décret n° 2009-649 du 9 juin 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts ;

Vu la décision n°2007-17 du 4 mai 2007 du comité exécutif de l'OEAP approuvant le guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec ou sans gros entretien des matériels et avec obligation de résultat ;

Vu le fascicule n° 5 602 du C.C.T.G. applicable aux marchés d'exploitation des installations de chauffage approuvés par la circulaire n° C3-83 du 10 février 1983 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un marché public de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau et d'air des piscines et bâtiments communautaires ;

Considérant la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 25 septembre 2018 ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'offres du 27 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 27 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure lancée pour l'attribution du marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS, de ventilation, de climatisation et du traitement de l'eau et de l'air des piscines et des bâtiments de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Lot 3.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N° 1800027 - LOT 3 : Marché d'exploitation des climatisations des bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée de 1 an reconductible 3 fois, le lot 3 du marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS, de ventilation, de climatisation et du traitement de l'eau et de l'air des piscines et des bâtiments de la Communauté d'Agglomération de Bastia :

« Marché d'exploitation des climatisations des bâtiments communautaires de la CAB », à l'entreprise « ENGIE », (SIRET : 55204695502817), sise Parc d'activités de Purettone – 20290 Borgo, pour un montant de : 57 726,01 € HT.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

